

Commission Logement

Mardi 15 septembre 2020

Au cours de cette Commission Logement, le secrétariat général a présenté un point d'étape du « Plan Marshall Logement » validé lors du Conseil National d'Action Sociale du mois de Janvier.

En effet, la question du logement dans les grandes métropoles et particulièrement en Ile-de-France notamment lors de la primo affectation est un élément essentiel qui pèse sur le pouvoir d'achat des Personnels.

Le bilan 2019 montre la mise à disposition de 327 Logements au bénéfice des Personnels pour près de 3720 demandes en progression significative par rapport à l'année précédente. Les possibilités du Ministère de la Justice couvrant moins de 10 % des besoins.

La mise en œuvre opérationnelle de la Loi ELAN, devrait permettre au ministère de la Justice d'optimiser le nombre de logements disponibles pour les agents en 2021 avec le passage du Stock en Flux, avec la renégociation des près de 2200 Logements réservés depuis 2005.

Pour **l'UNSa Justice**, la préparation du Budget 2021 doit placer le financement du logement en priorité comme ce fut le cas cette année avec une enveloppe de 5,2 Millions d'Euros.

De plus, les constructions de logements sur les emprises foncières du ministère de la Justice, ainsi que d'autres ministères doivent se développer massivement en cohérence avec les conclusions du rapport DORISON, ce qui permettrait une augmentation des offres à courte échéance.

Depuis le début de l'année le développement de logements temporaires en colocation, sur la région Ile de France et particulièrement sur Paris et petite couronne a connu un essor notable permettant ainsi aux Agents nouvellement affectés ou en mobilité professionnelle de bénéficier d'un « pied à terre » temporaire dont le loyer n'excède pas 400 Euros.

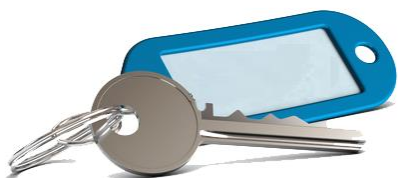
Concernant l'aide pour l'accession à la propriété (**PBIMJ**), malgré la période de crise sanitaire, constat peut être fait de l'intérêt des Personnels sur les zones expérimentales avec plus de 50 dossiers déposés auprès du prestataire essentiellement en Ile de France et en région PACA.

Sur un autre aspect, l'Aide Financière à l'Installation (Aide à l'Installation des Personnels) nécessite une révision avec une ouverture des droits aux Agents Contractuels.

L'UNSa Justice, revendique une saisine de la DGAJP par le ministère de la Justice afin que les Personnels recrutés par la voie contractuelle puissent bénéficier de la prestation AIP à l'image des Fonctionnaires.



L'UNSa Justice une présence quotidienne pour tous les Personnels



Paris, le 15 septembre 2020
Le Secrétaire général
Jean-François FORGET